M03570A EL01 001 00

no. projet département série feuille rév.

Commission scolaire Marguerite Bourgeois

École Mont-Royal
50 Avenue Montgomery
Mont-Royal, QC

ÉLECTRICITÉ

LÉGENDE

ÉCLAIRAGE

APPAREIL D'ÉCLAIRAGE INSTALLÉ AU PLAFOND.
(VOIR TABLEAU D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET NOMENCLATURE DE L'ÉQUIPEMENT)

APPAREIL D'ÉCLAIRAGE INSTALLÉ AU MUR.
(VOIR TABLEAU D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET NOMENCLATURE DE L'ÉQUIPEMENT)

APPAREIL D'ÉCLAIRAGE RACCORDÉ SUR UNE SOURCE D'ALIMENTATION 24h/24h.

$3 INTERRUPTEUR À CLEF 15A, 120V, 3 VOIES.

ÉCLAIRAGE D'URGENCE

LAMPE DEL, SIMPLE OU DOUBLE, INSTALLÉE AU MUR. LUMACELL, SÉRIE MQM.

ACCUMULATEUR D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE AVEC DEUX LAMPES DEL, INSTALLÉ AU MUR. LUMACELL, SÉRIE RGS.

ACCUMULATEUR D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE AVEC SUPPORT DE MONTAGE MURAL. LUMACELL, SÉRIE RGS.

APPAREIL D'ÉCLAIRAGE MARQUÉ "SORTIE" SIMPLE OU DOUBLE FACE, INSTALLÉ AU MUR.

APPAREIL D'ÉCLAIRAGE MARQUÉ "SORTIE" SIMPLE OU DOUBLE FACE, INSTALLÉ AU PLAFOND.

APPAREIL D'ÉCLAIRAGE MARQUÉ "SORTIE" SIMPLE OU DOUBLE FACE, AVEC DEUX LAMPES, INSTALLÉ AU MUR.

TÉLÉCOMMUNICATION

CONDUITS VIDES JUSQU'AU PLAFOND ACCESSIBLE, BOITES ET CORDES DE TIRAGE.

SORTIE COMBINÉE TÉLÉPHONE/INFORMATIQUE.

TV SORTIE CÂBLE POUR TÉLÉVISION

ALARME INCENDIE

STATION MANUELLE.

KLAXON.

HAUT-PARLEUR D'ALARME-INCENDIE INSTALLÉ AU PLAFOND.

HAUT-PARLEUR D'ALARME-INCENDIE INSTALLÉ AU MUR.

TÉLÉCOMMUNICATION

CONDUITS VIDES JUSQU'AU PLAFOND ACCESSIBLE, BOITES ET CORDES DE TIRAGE.

HAUT-PARLEUR D'APPEL GÉNÉRAL INSTALLÉ AU PLAFOND.

HAUT-PARLEUR D'APPEL GÉNÉRAL INSTALLÉ AU MUR.

CAMÉRA DE SURVEILLANCE.

PRISES DE COURANT

PRISE DOUBLE 15A, 120V.

PRISE DOUBLE 15A, 120V, INSTALLÉE AU-DESSUS D'UN COMPTOIR.

DISTRIBUTION

BOITE DE JONCTION.

BOITE DE JONCTION 2.

SECTIONNEUR 120V.

SECTIONNEUR 600V.

DÉMARREUR MANUEL.

DÉMARREUR MAGNÉTIQUE.

DÉMARREUR MAGNÉTIQUE COMBINÉ.

1/3 MOTEUR MONOPHASÉ 1/3HP À RACCORDER.

2 MOTEUR TRIPHASÉ 2HP À RACCORDER.

PANNEAU 120/240V EN SURFACE.

PANNEAU 120/240V ENCASTRÉ.

PANNEAU 120/208V EN SURFACE.

PANNEAU 120/208V ENCASTRÉ.

PANNEAU 347/600V EN SURFACE.

PANNEAU 347/600V ENCASTRÉ.

ABRÉVIATIONS

EE ÉQUIPEMENT EXISTANT À ENLEVER.
EAC ÉQUIPEMENT EXISTANT À CONSERVER.
EAD ÉQUIPEMENT EXISTANT À DÉPLACER.
EAR ÉQUIPEMENT EXISTANT À REMPLACER.
EC ÉQUIPEMENT EXISTANT CONSERVÉ.
ED ÉQUIPEMENT EXISTANT DÉPLACÉ.
ER ÉQUIPEMENT EXISTANT REMPLACÉ.
N ÉQUIPEMENT NOUVEAU.
EI ÉQUIPEMENT À L'ÉPREUVE DES INTEMPÉRIES.
HM HAUTEUR DE MONTAGE

LISTE DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

TYPE	DESCRIPTION	MONTAGE	WATTS	VOLTS	LAMPES	MANUFACTURIER	MODÈLE	REMARQUES
D1	LUMINAIRE 1'X4'	ENCASTRÉ	24	120	4000 LUMENS	LITHONIA LIGHTING	SÉRIE RTLED	1
D2	LUMINAIRE 1'X4'	SURFACE	24	120	4000 LUMENS	LITHONIA LIGHTING	SÉRIE RTLX	1

REMARQUE:

1 – TEMPÉRATURE 4000K

LISTE DES PLANS

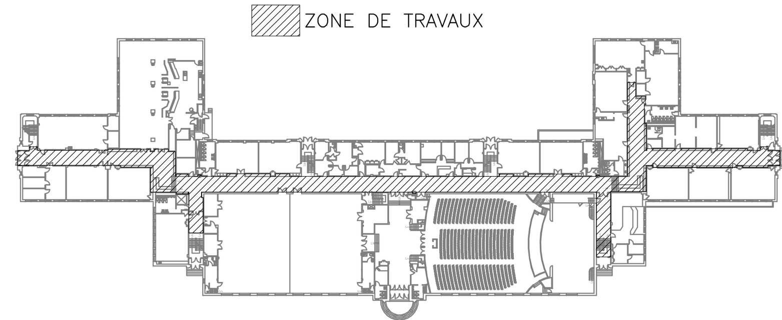
EL-001	LÉGENDE
EL-002	DEVIS
EL-101	ÉCLAIRAGE, ALARME INCENDIE & SERVICES AUX. REZ-DE-CHAUSSÉE EXISTANT/DÉMOLITION
EL-201	ÉCLAIRAGE, ALARME INCENDIE & SERVICES AUX. REZ-DE-CHAUSSÉE RÉAMÉNAGEMENT

client



COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOIS
1100, bd de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1

plan clé



CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

no	date	émissions et révisions	par
00	14-11-07	ÉMIS POUR SOUMISSION	T.T.

CIMA+
ISO 9001
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6
Téléphone : (514) 337-2462
Télécopieur : (514) 281-1632
www.cima.ca

sceau

sceau
INGÉNIEUR Tri Tan 124232 QUÉBEC
2014-11-06

projet: Réfection des plafonds
École Mont-Royal

titre: ÉLECTRICITÉ

ALARME INCENDIE
REZ-DE-CHAUSSÉE
EXISTANT/DÉMOLITON

dessiné	A. Dagault	échelle	AUCUNE
projeté	T. Tan, ing.	date	Octobre 2014
vérifié	T. Tan, ing.	référence	
approuvé	T. Tan, ing.		

M03570A EL01 001 00

no. projet département série feuille rév.

DEVIS D'ÉLECTRICITÉ

1.0 <u>CLAUSES GÉNÉRALES</u>

1.1. LES CLAUSES DU CONTRAT, LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ARCHITECTE AINSI QUE TOUS LES ADDENDA FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA DIVISION 16 (ÉLECTRICITÉ).

1.2. LE MOT "ENTREPRENEUR GÉNÉRAL" DÉSIGNE LA PERSONNE, LA RAISON SOCIALE OU LEUR REPRÉSENTANT AUTORISÉ, À QUI LE PROPRIÉTAIRE OCTROIERA LE CONTRAT DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX.

1.3. LE MOT "ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ" DÉSIGNE LA PERSONNE, LA RAISON SOCIALE OU LEUR REPRÉSENTANT AUTORISÉ À QUI SERA OCTROYÉ LE CONTRAT DE LA SECTION DES TRAVAUX DANS LAQUELLE IL EST MENTIONNÉ (EXEMPLE: PLOMBERIE, VENTILATION, CONTRÔLE, ISOLATION, GAZ MÉDICAUX, ÉLECTRICITÉ).

1.4. <u>ÉTENDUE GÉNÉRALE DES TRAVAUX</u>: FOURNIR TOUS LES MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS REQUIS, DE LA QUALITÉ DÉCRITE, LA MAIN-D'OEUVRE ET L'OUTILLAGE NÉCESSAIRE À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DÉCRITS AUX PLANS ET DEVIS. EXÉCUTER TOUS LES MENUS TRAVAUX QUI, BIEN QUE NON SPÉCIFIÉS, SONT NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT ET À LA FINITION DES TRAVAUX.

1.5. <u>LOIS ET RÈGLEMENTS, PERMIS ET BREVETS</u>: RESPECTER LES LOIS ET RÈGLEMENTS, CODES (DONT LES PRINCIPAUX SONT: CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, NFPA, CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ ET MODIFICATIONS DU QUÉBEC), ORDONNANCES EN VIGUEUR AINSI QUE LES EXIGENCES DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE. SE MUNIR DE TOUS LES PERMIS, LICENCES, BREVETS ET CERTIFICATS NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. FOURNIR LES CERTIFICATS ÉTABLISSANT QUE LES RÈGLES DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CSST) ONT ÉTÉ RESPECTÉES.

1.6. <u>ASSURANCES</u>: MAINTENIR EN VIGUEUR TOUTES LES POLICES D'ASSURANCES REQUISES PAR LE PROPRIÉTAIRE COUVRANT LES RISQUES DE CONSTRUCTEURS (MULTIRISQUES) AINSI QUE LES ASSURANCES RESPONSABILITÉ.

1.7. <u>FICHES TECHNIQUES</u>: FOURNIR À L'INGÉNIEUR UNE COPIE ÉLECTRONIQUE EN FORMAT ACROBAT READER (PDF) DES FICHES TECHNIQUES INDIQUANT LES CARACTÉRISTIQUES, LES DÉTAILS DE CONSTRUCTION, LA CAPACITÉ, LE RENDEMENT, LA QUANTITÉ, LES DÉTAILS D'INSTALLATION, ETC., DE TOUS LES APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS, AINSI QUE LES DÉTAILS SPÉCIAUX EN RAPPORT AVEC L'INSTALLATION.

1.8. <u>DESSINS ANNOTÉS ET MANUELS D'INSTRUCTIONS</u>: LES REPRÉSENTANTS DU PROPRIÉTAIRE DEVRONT ÊTRE MIS AU COURANT DE L'OPÉRATION ET DE L'ENTRETIEN DE TOUS LES SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS. AVANT LA RÉCEPTION PROVISOIRE DE L'OUVRAGE, FOURNIR TROIS (3) COPIES AU PROPRIÉTAIRE DU MANUEL D'INSTRUCTIONS DANS LEQUEL SERONT CLASSIFIÉES TOUTES LES INSTRUCTIONS D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DES PIÈCES D'ÉQUIPEMENT PRINCIPALES NÉCESSITANT DE L'ENTRETIEN PÉRIODIQUE OU DES RÉPARATIONS POSSIBLES, UNE COPIE DU DESSIN D'ATELIER TEL QU'APPROUVÉ, UNE COPIE DE LA GARANTIE ÉCRITE DU MANUFACTURIER ET DE L'ENTREPRENEUR, UNE FEUILLE DONNANT L'ADRESSE DU SERVICE D'ENTRETIEN DU MANUFACTURIER ET LES PLANS ANNOTÉES EN ROUGE EN TROIS (3) COPIES.

1.9. <u>EXIGENCES DU PROPRIÉTAIRE</u>: SE SOUMETTRE À TOUTES LES EXIGENCES DU PROPRIÉTAIRE QUANT À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX, L'ACCÈS AU CHANTIER, LE TRANSPORT DES MATÉRIAUX, L'ACCÈS AUX LIEUX DES TRAVAUX, ETC., OU À TOUT AUTRE CONTRÔLE QUI POURRAIT ÊTRE EXIGÉ ET VÉRIFIER CES EXIGENCES AVANT DE SOUMISSIONNER.

1.10. <u>GARANTIE</u>: CONSULTER LES DOCUMENTS ÉMIS PAR LA CSMB.

1.11. <u>NETTOYAGE</u>: EN TOUT TEMPS, ÉVITER LES EXCÈS DE POUSSIÈRE ET ÉVITER TOUTE ACCUMULATION DE REBUTS. POUR L'ACCEPTATION DES TRAVAUX, FAIRE LE NETTOYAGE GÉNÉRAL DES LIEUX AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS, À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR.

1.12. <u>SUPPLÉMENT OU DÉDUCTION</u>: L'INGÉNIEUR PEUT EN TOUT TEMPS MODIFIER LES TRAVAUX DU CONTRAT. SOUMETTRE UNE ESTIMATION VENTILÉE DE TOUTES LES MODIFICATIONS. LE TAUX HORAIRE DE LA MAIN-D'OEUVRE SERA SELON LE TAUX DU DÉCRET ET COMPRENDRA LE SALAIRE DE BASE, LES BÉNÉFICES MARGINAUX, LES AVANTAGES SOCIAUX ET LES FRAIS D'ENTREPRENEUR.

1.13. <u>TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL</u>: LISTE PARTIELLE DES TRAVAUX DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL:

- LES PERCEMENTS POUR LES PUITS MÉCANIQUES OU AUTRES PERCEMENTS IDENTIFIÉS SUR LES PLANS DE STRUCTURE ET RÉPARATIONS NÉCESSITÉES PAR DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ INCLUANT LA PEINTURE.
- TOUS LES AUTRES PERCEMENTS SERONT EXÉCUTÉS PAR LES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS. CEPENDANT, LA REPRISE DES MURS, RÉPARATIONS ET AUTRES TRAVAUX SERONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- LES TRAVAUX DE BÉTON, Y COMPRIS LES BASES DE BÉTON SOUS L'ÉQUIPEMENT.
- TOUS LES AUTRES TRAVAUX GÉNÉRAUX NON SPÉCIFIQUES ET REQUIS DANS L'EXÉCUTION DU CONTRAT.
- LE SCELLEMENT DES OUVERTURES, ESPACE RÉSIDUEL AUTOUR DES TUYAUX ET CONDUITS, DE FAÇON À CONSERVER L'HOMOGÉNÉITÉ DES ÉLÉMENTS EN CAUSE.
- LORSQU'IL Y A DES CONDUITS OU DES SUPPORTS SOUMIS AUX CONDITIONS EXTÉRIEURES, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DE PROTÉGER CEUX-CI CONTRE LA ROUILLE EN APPLIQUANT UNE PEINTURE TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE MANUFACTURIER OU TOUT AUTRE PRODUIT POUVANT PROTÉGER LES MATÉRIAUX FERREUX. LE PRODUIT DEVRA ÊTRE APPROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR.

1.14. <u>ACCEPTATION DES TRAVAUX</u>: LA DATE DE LA RÉCEPTION PROVISOIRE DE L'OUVRAGE SERA CELLE OÙ LE PROPRIÉTAIRE ET L'INGÉNIEUR CONSIDÉRERONT LES INSTALLATIONS D'ÉLECTRICITÉ SUBSTANTIELLEMENT COMPLÉTÉES ET LORSQUE TOUS LES SYSTÈMES SERONT EN OPÉRATION.

1.15. <u>ÉQUIVALENCE</u>: LES PRODUITS PROPOSÉS COMME ÉQUIVALENTS DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR. SI DES CHANGEMENTS AUX INSTALLATIONS PRÉVUES DEVIENNENT NÉCESSAIRES À CAUSE DES ÉQUIVALENCES, LES COÛTS ADDITIONNELS SERONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT AYANT SOUMIS LA PROPOSITION D'ÉQUIVALENCE. DE PLUS, L'ENTREPRENEUR QUI PRÉSENTE L'ÉQUIVALENCE AURA LA CHARGE DE PROUVER À L'INGÉNIEUR QUE LE PRODUIT EST EFFECTIVEMENT ÉQUIVALENT EN APPORTANT TOUS LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES LE PROUVANT.

1.16. <u>COORDINATION</u>: CHAQUE ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER SES TRAVAUX AVEC LES AUTRES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS, SUIVRE LA CÉDULE GÉNÉRALE ET NETTOYER AU BESOIN. SI LES MATÉRIAUX OU L'ÉQUIPEMENT FOURNIS DOIVENT ÊTRE INCORPORÉS DANS LES TRAVAUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER, CHAQUE ENTREPRENEUR AURA LA RESPONSABILITÉ DE LOCALISER ET INCORPORER LE TOUT À TEMPS POUR NE PAS RETARDER LA BONNE MARCHE DU CHANTIER. CEPENDANT, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL RESTE RESPONSABLE DE LA COORDINATION DES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS.

1.17. <u>PAIEMENT</u>: AUCUN PAIEMENT NE SERA EFFECTUÉ POUR DES MATÉRIAUX LIVRÉS AU CHANTIER MAIS NON INCORPORÉS AU BÂTIMENT.

1.18. <u>MATÉRIAUX ET INSTALLATION</u>: TOUS LES MATÉRIAUX UTILISÉS SERONT NEUFS ET DE PREMIÈRE QUALITÉ. TOUS LES ÉQUIPEMENTS CONSTITUANT LES SYSTÈMES DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS CSA POUR L'USAGE. ILS SERONT INSTALLÉS SELON LES RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS.

1.19. <u>PORTES D'ACCÈS</u>: CHAQUE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ FOURNIRA LES PORTES D'ACCÈS NÉCESSAIRES À SES OUVRAGES POUR FINS D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN. LES PORTES ET CADRES SERONT EN ACIER PEINT, AVEC UNE COUCHE D'APPRÊT ET MUNIS DE FERMETURE À TOURNEVIS. LES ACCÈS AURONT 305 X 305 MM (12 X 12 PO) MINIMUM OU PLUS SELON LA NATURE DU TRAVAIL À EXÉCUTER. ELLES SERONT REMISES À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL QUI EN FERA L'INSTALLATION.

1.20. <u>IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS</u>: TOUS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, TELS QUE SECTIONNEURS, PANNEAUX, TRANSFORMATEURS, DÉMARREURS ET AUTRES ÉQUIPEMENTS SIMILAIRES SERONT IDENTIFIÉS AU MOYEN DE PLAQUETTES DE PLASTIQUE NOIR AVEC LETTRAGE GRAVÉ EN BLANC. LES PLAQUETTES SERONT FIXÉES À L'AIDE DE VIS OU RIVETS, ET NON SEULEMENT COLLÉES.

1.21. <u>IDENTIFICATION DES CONDUITS</u>: TOUS LES CONDUITS ET BOÎTES DEVRONT ÊTRE IDENTIFIÉS DE FAÇON CONFORME AU CODE DE COULEURS DU PROPRIÉTAIRE.

1.22. <u>IDENTIFICATION DES CIRCUITS:</u> TOUS LES CIRCUITS DES PANNEAUX DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS, EN INDIQUANT L'ÉQUIPEMENT ET LE NUMÉRO DE LA PIÈCE AUXQUELS CE OU CES CIRCUITS SONT ASSIGNÉS; ON DOIT UTILISER À CET EFFET UNE CARTE DACTYLOGRAPHIÉE INSÉRÉE DANS LE PANNEAU ET PROTÉGÉE À L'AIDE DE PAPIER CELLULOÏD.

1.23. <u>MISE EN MARCHE</u>: CHAQUE SYSTÈME DOIT ÊTRE MIS EN MARCHE AFIN DE S'ASSURER QUE LE SYSTÈME OPÈRE SUIVANT L'ESPRIT DES PLANS ET DEVIS.

1.24. <u>BÂTIMENT EXISTANT</u>: LORSQUE LES TRAVAUX SONT EXÉCUTÉS DANS UN BÂTIMENT EXISTANT, UNE VISITE DES LIEUX S'IMPOSE À CHACUN DES SOUMISSIONNAIRES. LORS DE CETTE VISITE, CHACUN DES SOUMISSIONNAIRES DEVRA SE FAMILIARISER AVEC TOUT CE QUI POURRAIT NUIRE À SES TRAVAUX. LES ENTREPRENEURS NE POURRONT PLAIDER L'IGNORANCE DES LIEUX POUR OBTENIR DES AUGMENTATIONS DE COÛT À SON CONTRAT. DE PLUS, AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX, CHAQUE ENTREPRENEUR DEVRA CONSULTER LE PROPRIÉTAIRE AFIN DE S'ASSURER QU'IL A EN MAIN TOUTE L'INFORMATION DISPONIBLE POSSIBLE POUR ÉVITER TOUT BRIS AUX INSTALLATIONS EXISTANTES.

1.25. <u>RÉAMÉNAGEMENT</u>: L'ENTREPRENEUR DEVRA COLLABORER ÉTROITEMENT AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT. TOUS LES ÉQUIPEMENTS ENLEVÉS, NON RÉINSTALLÉS ET NON NÉCESSAIRES À LA CONTINUITÉ DE SERVICE SERONT REMIS AU PROPRIÉTAIRE.

LES MATÉRIAUX DIVERS SERONT CEPENDANT DÉBARRASSÉS DES LIEUX PAR L'ENTREPRENEUR SUIVANT LES INSTRUCTIONS DU PROPRIÉTAIRE. L'ENTREPRENEUR POURRA UTILISER LES PLANS DE L'ARCHITECTE MONTRANT L'EXISTANT COMME GUIDE, ENTRE LES CONDITIONS EXISTANTES ET RÉNOVÉES, MAIS IL SERA TENU DE FAIRE SES PROPRES RELEVÉS DES CONDITIONS EXISTANTES. AUCUN SUPPLÉMENT NE SERA ACCORDÉ POUR TOUTE MODIFICATION OU CHANGEMENT DE ROUTE DE TUYAUTERIE, GAINES, CONDUITS ET AUTRES AFIN DE LES DISSIMULER DANS LES PLAFONDS EXISTANTS OU NOUVEAUX.

1.26. <u>CONTINUITÉ DE SERVICE</u>: LES INTERRUPTIONS DES SERVICES EXISTANTS DEVRONT ÊTRE MINIMISÉS DE FAÇON À CAUSER LE MOINS D'INTERFÉRENCE POSSIBLE À LA MARCHE DES ACTIVITÉS DANS LE BÂTIMENT.

LE TEMPS ET LA DURÉE DES INTERRUPTIONS, PARTIELLES OU TOTALES, DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE AU PRÉALABLE, ET AUCUNE INTERRUPTION PARTIELLE OU COMPLÈTE NE SERA FAITE SANS LA PERMISSION DU PROPRIÉTAIRE.

SI, POUR RENCONTRER LES EXIGENCES DU PROPRIÉTAIRE, IL DEVIENT NÉCESSAIRE DE FAIRE DU TRAVAIL EN DEHORS DES HEURES RÉGULIÈRES, CELLES-CI DEVRONT ÊTRE ACCOMPLIES SANS CHARGE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PROPRIÉTAIRE.

DANS LES ENDROITS TOUCHÉS PAR LA CONSTRUCTION, ET MÊME AILLEURS, L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER QUE LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS À CONSERVER SERONT EN OPÉRATION À LA FIN DES TRAVAUX.

1.27. <u>EXISTANT À ENLEVER OU À DÉPLACER</u>: APRÈS AVOIR ENLEVÉ L'ÉQUIPEMENT EXISTANT DE SON EMPLACEMENT ACTUEL, L'ENTREPRENEUR DEVRA DÉSAFFECTER LES SERVICES CONNEXES DEVENUS INUTILES EN ENLEVANT TOUS LES ACCESSOIRES, CONDUITS ET CONDUCTEURS, ET CE, JUSQU'AU POINT OÙ L'ALIMENTATION DOIT ÊTRE CONSERVÉE POUR DES ÉQUIPEMENTS QUI DEMEURENT EN SERVICE.

EN PLUS DE CE QUI EST SPÉCIFIQUEMENT DEMANDÉ D'ÊTRE DÉPLACÉ, CHAQUE ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LES DÉPLACEMENTS MINEURS REQUIS, TEL: CERTAINES TIGES DE SUPPORTS, PETITS CONDUITS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES, ETC. POUR LAISSER PASSER PLUS FACILEMENT LES NOUVEAUX TRAVAUX, ET CELA MÊME SI ELLES NE SONT PAS MONTRÉES AUX PLANS. DE PLUS, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DE DÉFAIRE ET REFAIRE LES PLAFONDS, S'IL Y A LIEU.

1.28. <u>COMPATIBILITÉ</u>: TOUS LES TRAVAUX SERONT COMPLÉMENTAIRES AUX INSTALLATIONS DE BASE DU BÂTIMENT EXISTANT. LORSQUE AUCUNE MÉTHODE SPÉCIFIQUE D'INSTALLATION N'EST DONNÉE, UTILISER LA OU LES MÊMES MÉTHODES QUE CELLES UTILISÉES LORS DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT EXISTANT. LA QUALITÉ DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE ÉGALE OU SUPÉRIEURE À CELLE DU BÂTIMENT EXISTANT. LORS D'ADDITIONS OU DE MODIFICATIONS D'UN SYSTÈME EXISTANT, UTILISER LES MÊMES ÉQUIPEMENTS QUE CEUX DÉJÀ UTILISÉS (ALARME INCENDIE, PANNEAUX, ETC.).

1.29. <u>SCELLEMENT:</u> SCELLER TOUS LES VIDES AUTOUR DES TUYAUX ET DES CONDUITS TRAVERSANT LES MURS, DIVISIONS, PARTITIONS ET PLANCHERS. REMPLIR L'ESPACE LIBRE D'ISOLANT SUR LA PLEINE ÉPAISSEUR DES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX ET APPLIQUER UN SCELLANT AUX DEUX CÔTÉS. LORSQUE LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX SONT COTÉS RÉSISTANT AU FEU, APPLIQUER UN ASSEMBLAGE APPROUVÉ TEL QUE 3M, HILTI OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

1.30. <u>RAINURES ET RAGRÉAGE</u>: TOUTES LES NOUVELLES RAINURES QUI DEVRONT ÊTRE EFFECTUÉES DANS LA BÂTISSE EXISTANTE POUR LE PASSAGE DES NOUVEAUX CONDUITS, MATÉRIAUX ET APPAREILS DE CHAQUE SPÉCIALITÉ, SERONT EXÉCUTÉES PAR ET AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. LA REPRISE DES MURS, PLAFONDS, PLANCHERS, PEINTURE, TROUS À BOUCHER, ETC., PAR LA SUITE DE L'ENLÈVEMENT D'APPAREILS OU AUTRES SERONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DE S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EST COUVERT DANS SA SOUMISSION.

1.31. <u>PROTECTION ANTISISMIQUE</u> : TOUTES LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES SERONT INSTALLÉES CONFORMÉMENT AUX NORMES DE PROTECTION ANTISISMIQUE, SELON LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC – CHAPITRE I, 2005. L'ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DEVRA RETENIR LES SERVICES D'UN INGÉNIEUR POUR ÉTABLIR LES DISPOSITIFS DE PROTECTION ANTISISMIQUE À INSTALLER.

1.32. <u>DÉMOLITION ET RÉFECTION</u>

.1 TOUS LES MATÉRIAUX NON RÉUTILISÉS DOIVENT ÊTRE OFFERTS AU PROPRIÉTAIRE. L'ENTREPRENEUR POURRA TRANSPORTER HORS DES LIEUX CEUX QU'IL NE CONSERVE PAS ET TOUS CEUX QUI NE SONT PAS RÉUTILISÉS.
.2 ASSURER LA CONTINUITÉ DES CIRCUITS COUPÉS PAR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE RÉFECTION PENDANT ET APRÈS LES TRAVAUX.
.3 LIBÉRER LES CIRCUITS QUI NE SERVENT PLUS.

1.33. L'ÉCLAIRAGE ET LE CHAUFFAGE TEMPORAIRE DURANT LA CONSTRUCTION SONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

1.34. <u>HAUTEUR DE MONTAGE</u>
.1 APPAREIL D'ÉCLAIRAGE MURAL (VOIR LISTE D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE) ;
.2 INTERRUPTEUR: 1400mm
.3 GRADATEUR: 1400mm
.4 INDICATEUR LUMINEUX DE SORTIE: 2200mm
.5 ENSEMBLE MONOBLOC D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS: 2200mm
.7 PRISE DE COURANT: 400mm EN GÉNÉRAL
175mm AU-DESSUS D'UN COMPTOIR
.8 THERMOSTAT: 1520mm

1.35. <u>HORAIRES DES TRAVAUX</u>
.1 LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS EN DIFFÉRENTES PHASES ET ZONES.
.2 EFFECTUER LES TRAVAUX APRÈS LES HEURES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE.
.3 CONSULTER LES DOCUMENTS ÉMIS PAR LA CSMB POUR LES HEURES PERMISES DES TRAVAUX.

2.0 <u>DESCRIPTION DES MATÉRIAUX</u>

2.1. <u>CONDUITS ET CÂBLAGE:</u>

.1 TOUS LES CONDUITS UTILISÉS DANS LES MURS ET PLAFONDS DOIVENT ÊTRE DU TYPE "EMT".

.2 TOUS LES RACCORDEMENTS DES MOTEURS, TRANSFORMATEURS ET AUTRES ÉQUIPEMENTS VIBRANTS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS AU MOYEN DE CONDUITS MÉTALLIQUES FLEXIBLES. À L'EXTÉRIEUR ET DANS LES ENDROITS HUMIDES, DES CONDUITS "SEAL_TITE" DOIVENT ÊTRE UTILISÉS POUR LE RACCORDEMENT DE CES ÉQUIPEMENTS.

.3 LES CONDUITS ET LES APPAREILS EXPOSÉS DANS LES PIÈCES NON FINIES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS PROPREMENT ET AVEC SYMÉTRIE. LES CONDUITS QUI SONT INSTALLÉS EN SURFACE DOIVENT AVOIR UNE COURSE PARALLÈLE AUX LIGNES DE LA BÂTISSE.

.4 LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE DE LA DIMENSION INDIQUÉE AUX PLANS. TOUTEFOIS, S'IL N'Y A PAS D'IDENTIFICATION AUX PLANS, LEUR DIMENSION DOIT SATISFAIRE LES EXIGENCES DU CODE DE L'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC.

.5 TOUT LE CÂBLAGE UTILISÉ DOIT ÊTRE DU TYPE "RW90 (XLPE) -40°C", 600 VOLTS ET DE CALIBRE NO 12 AWG MINIMUM, EN CUIVRE, SAUF INDICATION CONTRAIRE. POSER UN FIL ISOLÉ VERT DANS TOUTES LES CANALISATIONS DE CALIBRE INDIQUÉ AUX DESSINS OU SELON LES NORMES DU CODE DE L'ÉLECTRICITÉ.

.6 DES CÂBLES ARMÉS DU TYPE "AC90 (XLPE) -40°C" PEUVENT ÊTRE UTILISÉS DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS ET DANS LES MURS POUR LE RACCORDEMENT D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE, INTERRUPTEURS ET PRISES.

.7 TOUT LE CÂBLAGE INSTALLÉ DANS L'ENTREPLAFOND DOIT ÊTRE FIXÉ À LA STRUCTURE ET NON DÉPOSÉ SUR LE PLAFOND SUSPENDU.

.8 NON-ILLUSTRATION DES CONDUCTEURS AUX DESSINS :

- CONCERNANT LES SORTIES D'ÉCLAIRAGE, INTERRUPTEURS, PRISES DE COURANT ET DIVERS ÉQUIPEMENTS, LES CONDUCTEURS N'APPARAISSENT PAS AUX DESSINS. TOUTEFOIS, ILS DOIVENT ÊTRE DE CALIBRE NO 12 MINIMUM, SAUF SI INDIQUÉ AUTREMENT POUR CERTAINS DÉPARTS DE CIRCUIT, LES RACCORDEMENTS DE MOTEURS, ETC.
- POUR UN CIRCUIT, LE CALIBRE DU CONDUCTEUR DOIT ÊTRE APPROPRIÉ AU CALIBRE DE PROTECTION DU DISJONCTEUR DE CE CIRCUIT.

2.2. <u>BOÎTES</u>

.1 GRANDEURS CONFORMES AU CODE OU SUIVANT LES INDICATIONS SPÉCIFIÉES.
.2 BOÎTES EN ACIER STANDARD POUR MONTAGE ENCASTRÉ.
.3 BOÎTES TYPE "FS" OU "AFD" EN ALUMINIUM COULÉ DE THOMAS & BETTS POUR MONTAGE EN SURFACE.

2.3. <u>INTERRUPTEURS ET PRISES</u>

.1 PRISE DE COURANT, QUALITÉ INDUSTRIELLE, SÉRIE 5262 DE PASS & SEYMOUR, COULEUR BLANCHE.
.2 INTERRUPTEUR, QUALITÉ SPÉCIFICATION ULTRA-ROBUSTE, SÉRIE CSB15AC DE PASS & SEYMOUR, COULEUR BLANCHE.
.3 PLAQUE COUVERCLE, TYPE SP THERMOPLASTIC P-LINE DE PASS & SEYMOUR OU EN NYLON, COULEUR BLANCHE.
.4 PLAQUE COUVERCLE EN ACIER INOXYDABLE, TYPE 430.
.5 PLAQUE COUVERCLE EXTÉRIEURE POUR PRISE EN ALUMINIUM COULÉ, MONTAGE HORIZONTAL, TYPE CA2-GH DE PASS & SEYMOUR.
.6 REMPLACER TOUTES LES PLAQUES DES INTERRUPTEURS.
.7 INCLURE DANS LA SOUMISSION LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE 3 INTERRUPTEURS À 4 VOIES-15A-120V.

2.4. <u>TRANSFORMATEURS</u>

TRANSFORMATEUR D-Y À SEC STANDARD, BOÎTIER VENTILÉ NEMA 1, CLASSE D'ISOLATION 220°, 150° D'ÉLÉVATION, 4 PRISES DE RÉGLAGE À 2,5%, MONTÉ SUR DES ISOLATEURS EXTERNES EN NÉOPRÈNE. SÉRIE DS OU DT DE DELTA OU ÉQUIVALENT.

2.5. <u>APPAREILS D'ÉCLAIRAGE</u>

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS ET LES LAMPES DÉCRITS DANS LA LISTE DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE MONTRÉE AUX PLANS.

2.6. <u>INDICATEURS LUMINEUX DE SORTIE</u>

BOÎTIER EN EXTRUSION D'ALUMINIUM FINI ÉMAIL CUIT BLANC, ILLUMINÉ AU MOYEN DE DEL, CONSOMMATION DE MOINS DE 2W, DE LA SÉRIE LSR-400-C860 DE LUMACELL OU ÉQUIVALENT.

2.7. <u>ENSEMBLE MONOBLOC D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS</u>

ACCUMULATEUR AU PLOMB SCELLÉ, LONGÉVITÉ 10 ANS, ENTRÉE 120V CA, DEUX (2) SORTIES 12 V CC, MICRO-PHARE DEL MQM DE 4W, CAPACITÉ INDIQUÉE AUX DESSINS, DE LA SÉRIE RG12S DE LUMACELL.

2.8. <u>LE SYSTÈME D'APPEL GÉNÉRAL</u>

.1 LE SYSTÈME D'APPEL GÉNÉRAL EST DE EDWARDS. CONTACTER ALEXANDRE GAUTHIER (514-231-9961 #2254) POUR LES HAUT-PARLEURS.

.2 LES HAUT-PARLEURS ONT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES:

- SÉRIE EMT 501 DE COULEUR BLANCHE
- SUPPORT POUR LES PLAFONDS EN TUILES
- PRISES AJUSTABLES 4W, 2W, 1W ET 0.5W
- FRÉQUENCE: 50/20 KHZ
- TENSION 70V OU 25V À 8Ω

.3 RÉALIMENTATION DES HAUT-PARLEURS AVEC DE NOUVEAUX CÂBLES INSTALLÉS DANS L'ENTREPLAFOND.

.4 RACCORDER CES HAUT-PARLEURS À LEUR AMPLIFICATEUR RESPECTIF.

.5 AJUSTER LES PRISES DES HAUT-PARLEURS POUR OBTENIR UN SIGNAL INTELLIGIBLE.

.6 SOUMETTRE PAR LA SUITE UN RAPPORT DE VÉRIFICATION ET D'ESSAIS.

3.0. <u>ALARME INCENDIE</u>

.1 LE SYSTÈME D'ALARME INCENDIE EXISTANT EST DE LA SÉRIE 4100 DE SIMPLEX.

.2 EFFECTUER LES TRAVAUX DE DÉPLACEMENTS DES DISPOSITIFS ET DES CONDUITS SELON L'IDENTIFICATION AU PLAN.

.3 DÉTOURNER LES ARTÈRES EXISTANTS ET LES REMONTER ENSUITE AU-DESSUS DU NOUVEAU PLAFOND.

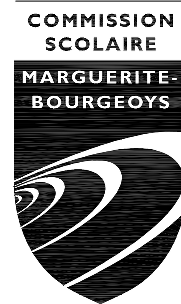
.4 AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, LE MANUFACTURIER DOIT EFFECTUER UNE VÉRIFICATION DU SYSTÈME. SOUMETTRE PAR LA SUITE LE RAPPORT.

.5 TOUS LES NOUVEAUX CÂBLES DOIVENT ÊTRE INSTALLER SOUS CONDUIT EMT.

.6 EFFECTUER TOUS LES TRAVAUX NÉCESSAIRES TEL QU'INDIQUÉ SUR LES PLANS.

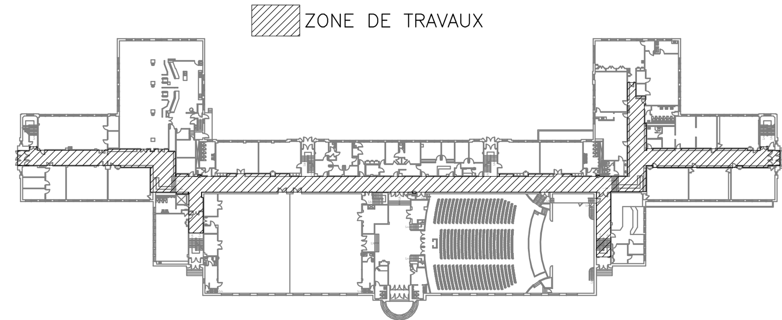
.7 LE MANUFACTURIER DOIT RETOURNER PAR LA SUITE POUR VÉRIFIER LE SYSTÈME ET SOUMETTRE UN RAPPORT APRÈS TRAVAUX.

client



COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOIS
1100, bd de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1

plan clé



CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

no	date	émissions et révisions	par
00	14-11-07	ÉMIS POUR SOUMISSION	T.T.

CIMA+
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6
Téléphone : (514) 337-2462
Télécopieur : (514) 281-1632
www.cima.ca
ISO 9001

sceau

sceau: INGÉNIEUR Tri Tan 124232 QUÉBEC 2014-11-06

projet: Réfection des plafonds École Mont-Royal

titre: ÉLECTRICITÉ

DEVIS

dessiné	A. Dagault	échelle	AUCUNE
projeté	T. Tan, ing.	date	Octobre 2014
vérifié	T. Tan, ing.	référence	
approuvé	T. Tan, ing.		

no. projet	département	série	feuille	rév.
M03570A	EL	01	002	00

M03570A EL 01 002 00
no. projet département série feuille rév.

M03570A EL0110100

no. projet | département | série | feuille | rév.

client

COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOIS
1100, bd de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1

plan clé

ZONE DE TRAVAUX

±400mm (3)

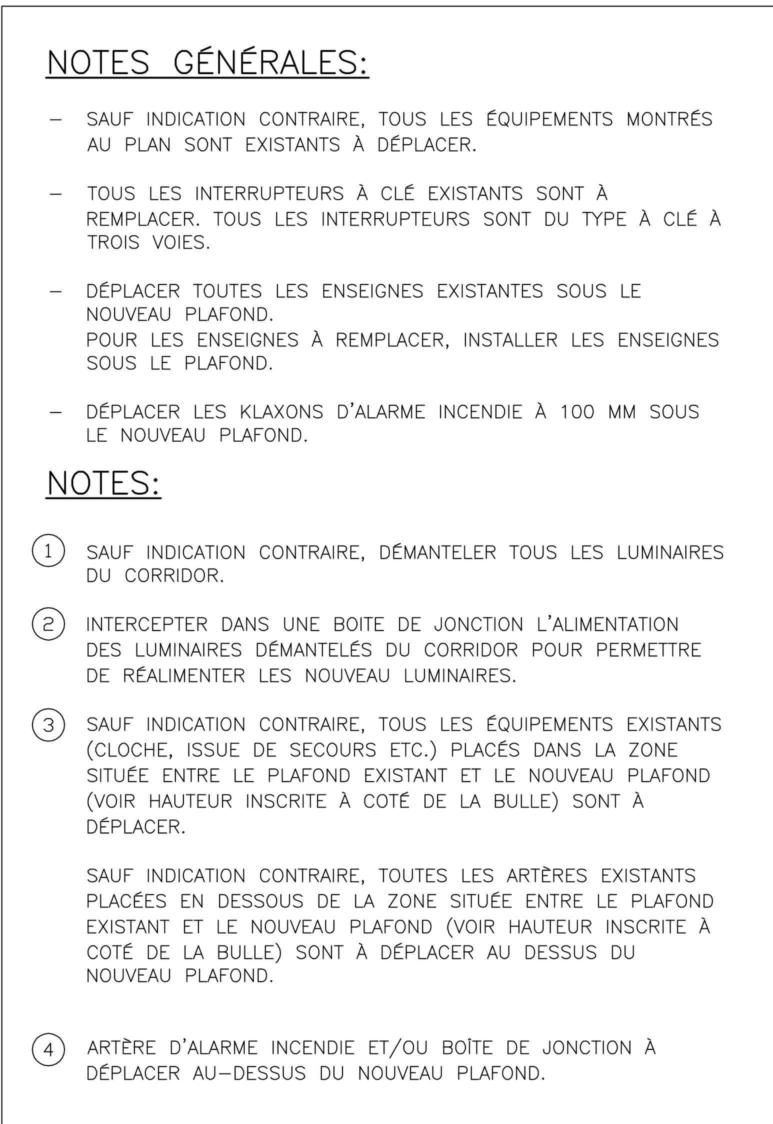
±600mm (3)

±350mm (3)

±550mm (3)

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

no	date	émissions et révisions	par
00	14-11-07	ÉMIS POUR SOUMISSION	T.T.



NOTES GÉNÉRALES:

- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS MONTRÉS AU PLAN SONT EXISTANTS À DÉPLACER.
- TOUS LES INTERRUPTEURS À CLÉ EXISTANTS SONT À REMPLACER. TOUS LES INTERRUPTEURS SONT DU TYPE À CLÉ À TROIS VOIES.
- DÉPLACER TOUTES LES ENSEIGNES EXISTANTES SOUS LE NOUVEAU PLAFOND. POUR LES ENSEIGNES À REMPLACER, INSTALLER LES ENSEIGNES SOUS LE PLAFOND.
- DÉPLACER LES KLAXONS D'ALARME INCENDIE À 100 MM SOUS LE NOUVEAU PLAFOND.

NOTES:

1. SAUF INDICATION CONTRAIRE, DÉMANTELER TOUS LES LUMINAIRES DU CORRIDOR.
2. INTERCEPTER DANS UNE BOITE DE JONCTION L'ALIMENTATION DES LUMINAIRES DÉMANTELÉS DU CORRIDOR POUR PERMETTRE DE RÉALIMENTER LES NOUVEAU LUMINAIRES.
3. SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS (CLOCHE, ISSUE DE SECOURS ETC.) PLACÉS DANS LA ZONE SITUÉE ENTRE LE PLAFOND EXISTANT ET LE NOUVEAU PLAFOND (VOIR HAUTEUR INSCRITE À COTÉ DE LA BULLE) SONT À DÉPLACER.

   SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES ARTÈRES EXISTANTS PLACÉES EN DESSOUS DE LA ZONE SITUÉE ENTRE LE PLAFOND EXISTANT ET LE NOUVEAU PLAFOND (VOIR HAUTEUR INSCRITE À COTÉ DE LA BULLE) SONT À DÉPLACER AU DESSUS DU NOUVEAU PLAFOND.
4. ARTÈRE D'ALARME INCENDIE ET/OU BOÎTE DE JONCTION À DÉPLACER AU-DESSUS DU NOUVEAU PLAFOND.

CIMA+
ISO 9001
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6
Téléphone : (514) 337-2462
Télécopieur : (514) 281-1632
www.cima.ca

sceau

sceau

INGÉNIEUR Tri Tan 124232 QUÉBEC
2014-11-06

projet

Réfection des plafonds
École Mont-Royal

titre

ÉLECTRICITÉ

ÉCLAIRAGE, ALARME INCENDIE & SERVICES AUX.
REZ-DE-CHAUSSÉE
EXISTANT/DÉMOLITON

dessiné	A. Dagault	échelle	1:200
projeté	T. Tan, ing.	date	Octobre 2014
vérifié	T. Tan, ing.	référence	
approuvé	T. Tan, ing.		

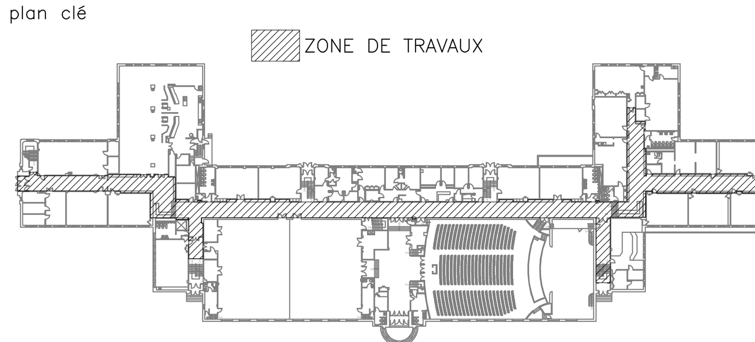
M03570A EL0110100

no. projet | département | série | feuille | rév.

M03570A EL0120100

no. projet département série feuille rév.

client



COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOIS
1100, bd de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1

plan clé

ZONE DE TRAVAUX

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

no	date	émissions et révisions	par
00	14-11-07	ÉMIS POUR SOUMISSION	T.T.

CIMA+

ISO 9001

740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6
Téléphone : (514) 337-2462
Télécopieur : (514) 281-1632
www.cima.ca

sceau

sceau

INGÉNIEUR Tri Tan 124232 QUÉBEC 2014-11-06

NOTE GÉNÉRALE:

- SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS MONTRÉS AU PLAN SONT EXISTANTS DÉPLACÉS.

NOTES:

1. REMPLACER TOUS LES HAUT-PARLEURS D'APPEL GÉNÉRAL PAR DE NOUVEAUX HAUT-PARLEURS.
2. REMPLACER TOUS LES INTERRUPTEURS DU CORRIDOR PAR DES NOUVEAUX EN CONSERVANT LE FILAGE EXISTANT.
3. SAUF INDICATION CONTRAIRE, DÉPLACER TOUS LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS (CLOCHE, ISSUE DE SECOURS ETC.) EN-DESSOUS DU NOUVEAU PLAFOND.

   SAUF INDICATION CONTRAIRE, DÉPLACER TOUTES LES ARTÈRES EXISTANTS AU-DESSUS DU NOUVEAU PLAFOND.
4. ALIMENTER LES NOUVEAUX LUMINAIRES À PARTIR DES CIRCUITS EXISTANTS CONSERVÉS INTERCEPTÉS DANS LES BOITES DE JONCTION.
5. 1 CONDUIT DE 27mmø POUR Y INSTALLER LES NOUVEAUX CÂBLES D'APPEL GÉNÉRAL. INSTALLER LE CONDUIT EN SURFACE.
6. INSTALLER LES PHARES À UNE HAUTEUR DE 2800mm. ORIENTER LES PHARES À 45°.

projet

Réfection des plafonds
École Mont-Royal

titre

ÉLECTRICITÉ

ÉCLAIRAGE, ALARME INCENDIE & SERVICES AUX.
REZ-DE-CHAUSSÉE
RÉAMÉNAGEMENT

dessiné A. Dagault	échelle 1:200
projeté T. Tan, ing.	date Octobre 2014
vérifié T. Tan, ing.	référence
approuvé T. Tan, ing.	

M03570A EL0120100

no. projet département série feuille rév.